

<http://ugtg.org/spip.php?article692>



Grève des marins de TMDD : BATO a TINEDOR maré !

- Actualité -



Date de mise en lignedimanche 18 janvier 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Depuis le Mardi 23 Décembre 2008, les marins des Sociétés TMDD (Transport Maritime des Dépendances) TRANSUD MARITIME et de la CRTM (Compagnie Régionale Guadeloupéenne de Transports Maritimes) sont en grève.

Ces 3 sociétés sont gérées par Alex TINEDOR. Elles assurent l'approvisionnement des Iles (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade) en tous produits (parpaings, farine, véhicule, essence...etc) avec 3 navires, Gwo-ka, Caraïb Désir et Transud.

Depuis donc le Mardi 23 décembre 2008, cet approvisionnement est perturbé suite à l'arrêt des équipages de 2 navires.

KA NOU VLÉ

Depuis que Alex TINEDOR a pris le contrôle de ce marché, il impose aux marins des rythmes de travail impossibles. **Seulement, déyè, il ne paie pas non plus.**

Depuis 2004, nous lui réclamons le paiement des salaires selon la Convention Collective de la Marine et surtout de payer les heures supplémentaires effectuées.

C'est ainsi qu'en fin 2007, nous avons accepté, après de longues négociations, qu'il nous paie seulement 2 ans de rappel de salaires, pour un montant de 6000 Euros forfaitaire, plutôt que les 5 ans auxquels nous avons droit...Nous avons été conciliants.

Roté pikan an pat a chyen i ka mandéw fè kous...

Pour ne pas payer les heures supplémentaires, à compter du mois de novembre 2007, TINEDOR a modifié les fiches de paie.

Un marin qui était payé par exemple 1500 Euros, pour 35 heures de travail, est toujours payé 1500 Euros avec 17 heures supplémentaires. Il a simplement ajouté une mention sur la fiche de paie "heures supplémentaires". En clair, les marins travaillent en moyenne 46 heures par semaine et sont payés 35 heures. Par mois, ce sont plus de 45 heures qui ne sont pas payées et ce depuis 1 an.

Chaque mois, TINEDOR récupère plus de 300 Euros sur chacun des 14 marins.

TINEDOR anrajé

Profitan pani santiman, car malgré tous les rendez-vous, tous les courriers envoyés, TINEDOR ka fè konsi i paka konprann.

Pire, il devient méchant. C'est ainsi qu'il a licencié le Capitaine BORDEY Claude le 26 décembre dernier.

Notre Camarade BORDEY lui réclame depuis des années le paiement de toutes ses heures travaillées.

Il a donc trouvé un motif pour le licencier. Il a trouvé une avarie technique lors d'un accostage le 17 novembre 2008 à

Grève des marins de TMDD : BATO a TINEDOR maré !

Désirade. Les moteurs se sont arrêtés ; le bateau a failli échouer. Il accuse le capitaine de faute de pilotage et lui reproche ses rapports avec les clients.

NOU PA DAKO

Nos revendications :

1. la réintégration du Capitaine BORDEY ;
2. le paiement du salaire selon la grille ENIM en vigueur ;
3. le paiement et le rappel de toutes les heures supplémentaires ;
4. le paiement de l'indemnité de nourriture selon la grille ENIM
5. la mise en place d'un Accord d'Entreprise sur la durée de travail.

Population de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes,

Notre combat pour la défense de tous nos droits est juste. Nous regrettons tous les désagréments qu'il vous procure ; mais TINEDOR ne nous a pas laissé le choix...les Affaires Maritimes sont informées mais ne bougent pas...Nou tini rézon...Nou ka kontinyé.

FOS É SOLIDARITÉ !

P-à-P, le 30/12/08

Secteur UGTG Transports Maritimes